

Sûreté Formation, Badges & Accès

Zones constituant l'aérodrome et accès

C.P. : Côté Piste

Il s'agit d'une zone d'accès réglementé soumise à des règles particulières et à la possession d'une autorisation (titres de circulation avec secteurs sûreté ou fonctionnels).

L'accès Côté Piste est soumis à une inspection filtrage des personnes, des véhicules et des objets transportés, conformément à la réglementation en vigueur.

C.V. / Côté Ville – Hors Z.P.N.L.A.

Elle comprend toute la partie de l'aérodrome accessible au public hors la Z.P.N.L.A. (Zone Publique Non Librement Accessible).

C.V. / Côté Ville – Z.P.N.L.A.

L'accès à la Zone Publique Non Librement Accessible est soumis à la possession d'une autorisation.

Cette zone est constituée par :

- les salles de récupération bagages ou arrivées
- les terrasses panoramiques
- la zone entre le fret et l'aire de trafic fret
- les bâtiments de la navigation aérienne
- le dépôt pétrolier
- le salon d'honneur
- la centrale thermoélectrique

Les P.A.R.I.F.

Sur le site de Lyon-Saint Exupéry, les 3 postes d'accès routier avec inspection filtrage des personnels, des effets transportés et des véhicules sont ouverts aux personnes titulaires de titre de circulation pour le Côté Piste et aux véhicules équipés d'autorisation d'accès (laissez-passer) en cours de validité.

- Le P.A.R.I.F.24 est ouvert 24 h sur 24, les trois autres ont des horaires adaptés aux besoins de l'activité.

- Le poste d'accès routier de Lyon-Bron est ouvert de 06.30 à 22.30.

Autorisations nécessaires pour emprunter un PARIF :

- le titre de circulation ;
- le permis piste ;
- le laissez-passer véhicule ;
- plus d'autres spécificités de modalités d'accès d'objets métiers

La délivrance d'un titre de circulation est assurée par la Police aux frontières de Lyon-Saint Exupéry (y compris pour Bron) et conditionnée à l'obtention par l'établissement demandeur d'une autorisation d'activité.

L'entreprise doit désigner son ou ses correspondants sûreté et dument formés. C'est le correspondant sûreté qui définira les besoins en matière de titre de circulation et secteurs. Les demandes de titre de circulation sont déposées à l'accueil badges des Aéroports de Lyon.

Prévoir un délai de 3 semaines pour l'obtention d'un badge

Prix : 42.31€HT/le badge (hors badge vert) - validité 3 ans

Pour le retrait du titre de circulation, les bénéficiaires devront suivre une formation de sensibilisation à la sûreté et présenter l'attestation de sensibilisation de moins de 3 ans ainsi qu'une pièce d'identité à la P.A.F.

A l'issue paramétrage obligatoire du Titre de Circulation auprès du bureau accueil badges ADL pour enrôlement biométrique.

Prévoir un délai de 3 semaines pour l'obtention d'un laissez-passer véhicule.

Prix : 8.29€HT/le laissez-passer - validité 1 an.

Formalités, obtention des formulaires

Pour toute information et/ou pour l'obtention de formulaire :

Pour les véhicules, les titres de circulation, objets métiers (...) contacter le Bureau des badges :

Sur site

Ouvert au public du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30

Adresse : Le centre, niveau 2, porte H1, suivre le panneau « Accueil badges » Aéroport Lyon-Saint Exupéry

Par téléphone : 04.72.22.74.66